

## **Rapport du Président**

Commission permanente du  
lundi 14 novembre 2022

**N° CP-2022-10-12-21**

**N° applicatif 4844**

### **12<sup>ème</sup> Commission**

Commission Centre Alsace et de l'équité territoriale

#### **Service instructeur**

Service des sports

#### **Service consulté**

## **POLITIQUE DE SOUTIEN À LA VIE ASSOCIATIVE ALSACIENNE**

Résumé : Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission permanente d'attribuer une subvention de fonctionnement à la structure Alsace Mouvement associatif (AMA), qui regroupe une vingtaine de coordinations, têtes de réseaux et unions apportant un soutien technique adapté au monde associatif alsacien, et développe au quotidien actions et outils pour faciliter le travail des associations. Outre son accompagnement au volet soutien technique (organisation d'ateliers d'information sur l'ensemble des territoires alsaciens), la Collectivité européenne d'Alsace est depuis 2021 partenaire de l'Observatoire local de la vie associative en Alsace, porté par AMA, et qui a permis notamment la réalisation d'une grande enquête sur la situation des associations alsaciennes. Ce rapport propose également d'attribuer des subventions de fonctionnement à des associations alsaciennes en difficultés passagères au titre du fonds de secours d'urgence pour les associations alsaciennes de la direction des sports et de la vie associative, travaillé en lien avec les équipes d'animation du territoire. Le total de l'enveloppe à engager à ce titre s'élève à 70 900 € en dépenses de fonctionnement.

La Commission Jeunesse, Sport, Réussite éducative et bilinguisme et les Commissions territoriales concernées ont donné un avis favorable à ce rapport.

Irriguant le territoire alsacien, la vie associative, fortement soutenue par la Collectivité européenne d'Alsace, est essentielle à l'animation des territoires et à la transmission des valeurs de citoyenneté.

L'Alsace est en effet particulièrement solidaire : elle compte environ 33 500 associations, très diverses, dont près de 60% dans le champ du social au sens large. L'Alsace est dynamique, le secteur associatif y représente un réel maillage humain (environ 455 000 bénévoles) et un poids économique et social (54 000 salariés, mais présents seulement dans 10% des associations). Par ailleurs, les quelque 5.000 associations sportives alsaciennes (33 % des clubs du Grand Est) comptent, elles, 480 000 licenciés (39% des licenciés du Grand Est), représentant 68 disciplines.

La Collectivité européenne d'Alsace est consciente de cette richesse et des enjeux liés au sport et à la vie associative, à tel point que d'importants plans d'aide COVID ont été mobilisés en 2020 et qui ont bénéficié à 2 162 associations (49% sportives, 21% culturelles, notamment) qui ont reçu 9,2 M€ (dont 4,3 M€ pour les associations sportives).

La Collectivité européenne d'Alsace affirme son soutien à la vie associative au quotidien, essentielle à l'animation des territoires et à la transmission des valeurs liées à la citoyenneté. C'est le dynamisme des associations qui forme la vitalité des territoires. Par ailleurs, en 2021, la Collectivité européenne d'Alsace a soutenu, via ses différents dispositifs, appels à projets et subventions diverses, en fonctionnement, plus de 2 800 associations, tous domaines confondus, pour plus de 46, 7 millions d'euros. Egalement en 2021, et cette fois-ci pour l'investissement, ce sont 539 associations qui ont été soutenues pour un total de 6,36 M€. Au total, ce sont plus de 53 millions d'euros que la Collectivité européenne d'Alsace a consacrés aux associations en 2021.

Lors de sa séance du 19 juin 2017, l'Assemblée départementale du Conseil départemental du Bas-Rhin a décidé par délibération n° CD/2017/027 d'orientations stratégiques en faveur du soutien à la vie associative. Au titre de cette politique publique, le Département s'est engagé à soutenir les actions constituant un levier pour ses territoires et favorisant l'engagement bénévole. La Collectivité européenne d'Alsace s'inscrit dans une démarche de continuité et a voté lors du Budget Primitif 2022, au sein du budget de la Direction des sports et de la vie associative, une enveloppe totale de crédits de paiement de 114 000 € au titre du soutien à la vie associative.

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission permanente d'attribuer une subvention de fonctionnement à Alsace Mouvement associatif au titre de l'animation de ses ateliers territoriaux d'information des bénévoles et de la mise en place d'un observatoire de la vie associative, ainsi que d'octroyer, au titre du Fonds d'aide d'urgence, des aides à plusieurs associations en difficulté, repérées sur plusieurs territoires alsaciens.

### **1) Attribution d'une subvention de fonctionnement à Alsace Mouvement associatif**

Alsace Mouvement associatif (AMA) a pour objet de regrouper et défendre les acteurs de la vie associative alsacienne et de leur apporter un soutien technique de qualité. Alsace Mouvement associatif est membre du Mouvement associatif qui regroupe les acteurs associatifs rassemblés au sein de coordinations sectorielles : culture, consommation, droit des femmes, éducation populaire, environnement, famille, insertion par l'activité économique, jeunesse, loisir, sanitaire-médico-social, social, solidarité internationale, sport, tourisme...

Les missions d'Alsace Mouvement associatif sont de regrouper et de défendre les acteurs de la vie associative alsacienne via :

- l'animation de l'Observatoire local de la vie associative en Alsace (OLVA) ;
- l'organisation de temps de réflexion et d'échanges entre acteurs associatifs ;
- la présence dans les instances de décisions départementales et régionales ;
- le relais des campagnes de plaidoyer du Mouvement associatif.

La Collectivité européenne d'Alsace, dont AMA est un partenaire de longue date, est sollicitée pour attribuer une aide au fonctionnement au titre de deux actions :

- Apporter un soutien technique aux associations via des outils, des conseils et un accompagnement

Alsace Mouvement associatif, avec l'aide de ses membres, facilite le travail quotidien des associations en leur apportant des outils techniques, des conseils et en orientant vers des structures d'accompagnement spécifiques, si nécessaire. Ont été identifiés plusieurs formes de soutien technique/appui conseil aux associations : information, documentation, orientation, conseil technique, conseil méthodologique, montée en compétence et/ou formation, développement de services aux associations et suivi de projet.

Ainsi, durant l'année 2022, 9 ateliers-infos ont été ou seront organisés sur l'ensemble du territoire alsacien afin d'apporter des réponses concrètes et immédiates aux questions des responsables associatifs bénévoles, de créer du lien entre associations d'un même territoire, de renforcer la proximité avec les territoires, et d'aller à la rencontre des associations. Ces ateliers accueillent en général entre 20 et 50 participants. Leur durée est de 2h30 environ. Ils ont lieu en soirée, dans des lieux identifiés par les associations (Maison des associations, MJC, CSC, salles communales, mairies etc.).

- Déployer et animer l'observatoire de la vie associative en Alsace

Alsace Mouvement associatif est active dans la collecte de données et analyses et dans la réalisation de plaidoyer. Une observation organisée et méthodique a pour objectif de permettre de :

- construire la connaissance des réalités du secteur associatif local et mieux repérer ses spécificités ;
- identifier les besoins et attentes des associations à l'échelle du territoire de la Collectivité européenne d'Alsace ;
- aider la décision des acteurs de l'appui à la vie associative (collectivités, point d'appui à la vie associative, têtes de réseaux, fédérations...) ;
- communiquer à partir de données objectivées ;
- structurer et aider à la qualification des acteurs locaux du soutien à la vie associative ;
- mettre en débat les enjeux de la vie associative locale ;
- évaluer l'impact des actions de soutien à la vie associative menées.

C'est dans ce cadre qu'**une grande étude**, mise en œuvre par les équipes d'Alsace Mouvement Associatif en lien avec celles de la Collectivité, a été lancée entre l'automne et l'hiver 2021 **pour mieux connaître la situation des associations alsaciennes**. Pour ce faire, la Collectivité européenne d'Alsace s'est engagée aux côtés de partenaires alsaciens (Alsace Mouvement associatif, le Carré des associations de Mulhouse et la Maison des associations de Strasbourg) dans cette démarche d'Observatoire Local de la Vie Associative (OLVA). Porté à l'échelle nationale par le Réseau National des Maisons des Associations (RNMA), cet Observatoire prend la forme d'une enquête en ligne qui a vocation à analyser et observer la vie associative à l'échelle locale afin de développer des actions de soutien adaptées au tissu associatif.

Ont été ciblées pour cette étude, des associations partenaires de la Collectivité européenne d'Alsace et comités sportifs départementaux, des associations du réseau d'Alsace Mouvement associatif, et de l'ensemble des communes alsaciennes, via les réseaux des partenaires associés à la démarche, soit au total de 10 000 à 15 000 associations. Le Réseau National des Maisons des Associations a piloté l'exploitation et l'analyse des réponses.

Une première restitution de l'enquête a eu lieu en juin et s'est poursuivie cet automne aux sein des Commissions territoriales. Un rapport complet de cette enquête sera prochainement communiqué aux élus de la Collectivité européenne d'Alsace.

Pour la Collectivité européenne d'Alsace, le tissu associatif est au cœur de l'activité des sept territoires alsaciens. C'est pourquoi il est important de continuer à accompagner les associations au quotidien. La Collectivité européenne d'Alsace est aujourd'hui plus que jamais à leurs côtés pour les soutenir dans leurs projets.

L'Observatoire local de la vie associative permettra de porter un regard neuf, plus poussé, sur ce vivier de talents, pour mieux encore en cibler les besoins. En affinant les connaissances des réalités du secteur associatif, en évaluant leur impact, en fédérant les énergies, elle sera pour la Collectivité un outil précieux.

La réalisation de l'enquête, qui a bénéficié de l'ingénierie et des réseaux d'Alsace Mouvement Associatif, a permis de renforcer le partenariat existant entre la Collectivité et Alsace Mouvement associatif.

Il vous est donc proposé, au regard des actions menées en 2022, de confirmer l'octroi d'une subvention de fonctionnement à Alsace Mouvement associatif à hauteur de 14 000 € (annexe 1).

## **2) Fonds d'aide d'urgence aux associations alsaciennes**

Issu de l'ex-Conseil départemental du Bas-Rhin, le fonds d'aide d'urgence aux associations voit cette année, dans le cadre des convergences des politiques publiques de la Collectivité européenne d'Alsace, son champ d'intervention élargi à l'échelle alsacienne. Dans le contexte de la redéfinition d'une politique d'accompagnement à la vie associative, la Direction des sports et de la vie associative (DSVA), en lien étroit avec les équipes territoriales, a en effet précisé les conditions d'attribution de ce fonds d'aide d'urgence.

Le fonds d'aide d'urgence est ainsi destiné aux associations rencontrant des difficultés passagères ; pour y être éligible, le demandeur doit justifier de difficultés liées :

- **au cycle d'exploitation** (besoin de trésorerie lié à des subventions de fonctionnement non encore encaissées, dépenses supérieures à la trésorerie en raison du développement de l'activité, etc.) ;

- **ou à des événements exceptionnels et imprévus** (maladie du dirigeant, inondations, etc.) qui impactent l'assise financière de l'association ;

- **ou encore à des événements économiques remettant en cause le modèle économique de l'association** : ressources générées par l'activité qui ne permettent pas de faire face aux charges (retrait d'un financeur, perte d'un marché, problématique de contrats aidés, impossibilité de régler les charges salariales, etc.).

L'association doit rencontrer des difficultés financières conjoncturelles. Une diversité de facteurs peut avoir conduit la structure à rencontrer ces difficultés. Cette aide n'a toutefois pas vocation à relever d'une subvention de fonctionnement récurrente. Elle doit réellement constituer une subvention ponctuelle de secours.

Un groupe technique formé des référents en charge de la mission Vie associative et de la Direction des sports et de la vie associative a procédé à l'étude des dossiers, soumis ensuite pour avis aux différentes commissions territoriales concernées et réunies fin octobre-début novembre 2022. Les associations pour lesquelles un soutien d'urgence est proposé sont les suivantes :

. pour le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg : Comité départemental de basket du Bas-Rhin pour les difficultés rencontrées par le Basket Center (augmentation imprévue du coût de factures de travaux). Montant proposé : 15 000 €,

. pour le territoire Nord-Alsace-Haguenau-Wissembourg : Association des œuvres scolaires de Haguenau (rénovation complète du système de sécurité incendie suite à la décision de la commission de sécurité). Montant proposé : 10 000 €,

. pour le territoire Région de Colmar :

- Association Saint-Vincent de Paul (difficultés liées à la crise sociale et à l'augmentation du nombre de ses bénéficiaires). Montant proposé : 3 000 €,
- Association des Amis de la musique mécanique de Wintzenheim (absence d'une subvention pour le Festival des musiques mécaniques impactant la trésorerie de l'association). Montant proposé : 2 900 €,
- Colmar Rugby Club (déplacements non prévus d'une équipe en région parisienne). Montant proposé : 1 500 €,
- Association Vélo Docteur (forte baisse de trésorerie liée à un ralentissement de l'activité). Montant proposé : 2 500 €,
- Association Les Mêmes d'Hirtz (impact du télétravail sur l'accueil des enfants et baisse d'activité). Montant proposé : 2 000 €,
- Société de gymnastique Elisatia 1864 (baisse d'activité impactant la trésorerie et importantes charges salariales). Montant proposé : 2 000 €,
- Badminton Club Florival (pertes économiques liées notamment à l'annulation d'un tournoi). Montant proposé : 2 000 €,
- Association Schmitty Auto (déplacements non prévus pour une Coupe de France en Normandie). Montant proposé : 1 000 €,

. pour le territoire Agglomération de Mulhouse : Football Club de Mulhouse (aide au redémarrage après liquidation judiciaire). Montant proposé : 15 000 €.

Les Commissions Territoriales concernées se sont prononcées favorablement sur l'attribution de ces subventions d'un montant global de 56 900 €.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 14 000 € à Alsace Mouvement associatif (annexe financière 1 jointe au rapport),
- de confirmer les critères d'attribution du fonds d'aide d'urgence, opérant désormais à l'échelle Alsace,

- de valider les propositions d'associations attributaires de ce fonds d'aide d'urgence et d'octroyer les subventions de fonctionnement précisées ci-dessus aux associations suivantes : Comité départemental de basket du Bas-Rhin, Association des œuvres scolaires de Haguenau, Association Saint-Vincent de Paul, Association des Amis de la musique mécanique de Wintzenheim, Colmar Rugby Club, Association Vélo Docteur, Association Les Mômes d'Hirtz, Société de gymnastique Elisatia 1864, Badminton Club Florival, Schmitt Auto et Football Club de Mulhouse,

- d'attribuer au titre du fonds d'aide d'urgence les subventions de fonctionnement d'un montant global de 56 900 €, conformément à l'annexe financière 2 jointe au rapport,

- de préciser que les subventions de fonctionnement seront versées en une seule fois afin d'aider les associations dans des situations difficiles et prélever du budget de la Collectivité européenne d'Alsace sur les imputations suivantes :

. Opération P2130002T50 : (1091) 65 65748 338 : 14 000 € (annexe 1) ;

. Opération P2130001T50 : (1105) 65 65748 024 : 56 900 € (annexe 2) ;

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Frédéric BIERRY